DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 28 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt six, le vingt huit avril à 18 heures 00, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. Dominique JOUANNE, Maire.

Présents :
M. Dominique JOUANNE, Mme Marie LAIGNEL, Monsieur Abdelkrim MAY, Mme Flavie CHEVROT, M. Alain BORNE, Madame Josette DESVIGNES, M. Abdulkasim DEMIREL, M. Bernard LAMY, Mme Colette BOURGEOIS, Mme Corinne MINETTE, Mme Marie-Christine HAYNAU, M. Jean-Marc GIRBES, M. Régis GAGNARD, Mme Sophie GRELL, M. Tarik SAHIN, Mme Sude OZDEMIR, Madame Jocelyne BERESINA, M. Fabien GIRARD, Madame Nadège CANTIER, Mme Stéphanie CARREZ, Monsieur Mickaël CHEVALIER

Pouvoirs :
Mme Véronique PAUCHARD donne pouvoir à Mme Colette BOURGEOIS

Absent :
M. Patrice GAUDRY

Monsieur Abdelkrim MAY est désigné secrétaire de séance (selon art. L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Nombre de conseillers en exercices : 23
Nombre de présents : 21
Nombre de votants : 22

Finances

D2026_32 REAJUSTEMENT DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET DES CREDITS DE PAIEMENT (AP-CP) - BUDGET PRINCIPAL 2026

Monsieur le maire expose au Conseil municipal que les articles L. 2311-3 et R. 2311-9 du Code général des collectivités territoriales permettent aux communes de moins de 3 500 habitants d'inscrire des autorisations de programme et des crédits de paiement (AP/CP) à la section d'investissement de leur budget.

La procédure d'autorisation de programme (AP) et de crédits de paiement (CP) permet d'apporter une réponse organisée, garantissant la mise en œuvre de la pluriannualité des investissements publics, tout en respectant les principes budgétaires et en améliorant la visibilité financière des engagements de la municipalité à moyen terme.

Les autorisations de programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Les crédits de paiement constituent la limite des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour couvrir les engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes.

Ces dispositions, particulièrement adaptées au caractère pluriannuel des investissements de certaines opérations, permettent une meilleure lisibilité des opérations inscrites au budget. Elles peuvent être ajustées en cours d'exercice.

Lors de la séance du 9 avril 2025, le Conseil municipal a décidé l'inscription de trois autorisations de programme, d'un montant total de 5 124 000 € TTC.

Il convient d'ajuster le montant des autorisations de programme. Il est donc proposé aux membres du Conseil municipal d'ajuster les crédits de paiement pour un montant total de 4 690 229,12 € TTC au budget 2026, tel que détaillé ci-dessous :

Autorisation de Programme	2025	2026	2027	2028	TOTAL
Aménagements des bords du lac – rive urbaine (op. 2025-01)	76 551,60 €	1 693 000 €	35 000 €		1 804 552 €
Pôle scolaire unique (op. 2025-02)	41 677,70 €	30 000 €	1 300 000 €	1 250 000 €	2 621 678 €
Gymnase du Lac (op. 2025-03)	20 012,82 €	30 000 €	213 987 €		264 000 €
Total	**138 242,12 €**	**1 753 000 €**	**1 548 987 €**	**1 250 000 €**	**4 690 229,12 €**

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2311-3 et R. 2311-9,
Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,
Vu le règlement budgétaire et financier de la commune, délibération n° 2025/067 du 8 décembre 2025,
Vu la présentation en commission des finances du 15 avril 2026,
Vu le budget principal 2026,
Considérant que le vote en autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP) permet d'apporter une réponse organisée, permettant la mise en œuvre de la pluriannualité des investissements et d'améliorer la visibilité financière de la commune ;
Considérant qu'il convient de mettre à jour les crédits de paiement des différentes autorisations de programme ;

Il est proposé au Conseil Municipal :

Article 1 : **DE VALIDER** l'actualisation des crédits de paiement des différentes autorisations de programme, tel que présenté ci-dessus.

Le Conseil municipal adopte, à la majorité.

Détail des votes :
17 Pour
5 Contre
Madame Jocelyne BERESINA, M. Fabien GIRARD, Madame Nadège CANTIER, Mme Stéphanie CARREZ, Monsieur Mickaël CHEVALIER

Le Maire,
Dominique JOUANNE

Abdelkrim MAY,
Secrétaire de séance

Certifié exécutoire pour avoir été reçu à la sous-Préfecture
le 07 MAI 2026
et publié, affiché ou notifié le 07 MAI 2026
Le Maire,